

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/86
1^{er} décembre 1999

(99-5298)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

CROATIE

Déclaration de M. Nenad Porges Ministre de l'économie *(En qualité d'observateur)*

Permettez-moi de saisir cette occasion pour remercier le gouvernement des États-Unis d'Amérique et la ville de Seattle d'accueillir cette conférence.

Je souhaite également remercier le Directeur général et le Secrétariat de l'OMC des efforts qu'ils ont consacrés à la préparation de cette conférence.

À l'aube du nouveau millénaire, nous sommes réunis ici pour évaluer les bienfaits que la libéralisation du commerce a apportés aux pays du monde et pour aborder de nouvelles initiatives destinées à accroître encore le commerce mondial et la croissance économique.

Il ne fait aucun doute que le système commercial multilatéral fondé sur des règles a au cours des dernières années et décennies favorisé le développement économique, la croissance, l'emploi et la stabilité et a accru le bien-être. Le système de l'OMC s'est avéré être le mécanisme d'intégration mondiale des économies le plus efficace en assurant une libéralisation progressive et l'élimination des obstacles au commerce, y compris l'accès aux marchés, ce qui a contribué notablement à accroître la compétitivité et la capacité d'exportation de nombreux pays. Les objectifs qui ressortent des principes fondamentaux de l'OMC, tels que la non-discrimination, le traitement équitable et la transparence, ont été traduits, en grande partie, dans un programme de travail qui permet d'étendre aussi largement que possible les bienfaits de la libéralisation du commerce.

C'est pourquoi la plupart des pays en transition et des pays en développement, y compris les moins avancés d'entre eux, aspirent à être intégrés à ce système dès que possible. La participation active à l'OMC ne peut que stimuler les processus de réforme engagés par ces pays et leur intégration accrue ne peut que contribuer à l'universalité de l'OMC.

Cependant, à la veille du nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales, nous nous trouvons dans une situation où nous ne voyons pas bien comment ces pays participeront activement au processus en cours et à celui qui va débiter. On leur dit qu'ils peuvent participer au Cycle du millénaire mais, dans le même temps, on empêche certains d'entre eux d'accéder à l'Organisation bien qu'ils aient montré qu'ils respectent pleinement les règles et disciplines de l'OMC et accordé des concessions importantes en matière d'accès aux marchés.

Malheureusement, la Croatie fait partie de ces pays. Après six ans d'épuisantes négociations globales et après avoir mis intégralement sa législation et sa pratique en matière de mise en œuvre en conformité avec les règles, principes et disciplines de l'OMC, ce qui a été reconnu par les membres du Groupe de travail, la Croatie a été empêchée d'achever son processus d'accession à l'OMC sans que la faute lui en soit imputable.

Depuis maintenant près de six mois, la Croatie doit faire un choix entre deux conceptions différentes des services audiovisuels qui n'ont pas pu être conciliées, même au cours du Cycle d'Uruguay, et qui sont par nature si contradictoires qu'en acceptant l'une, on exclut forcément l'autre. En effet, l'acceptation d'engagements concernant les services audiovisuels, motivée par des intérêts commerciaux, s'oppose à l'autre conception, adopter certaines exemptions fondées sur la préservation de la tradition culturelle.

Il nous a été demandé d'accepter et d'approuver ce qui peut être seulement considéré comme des engagements allant au-delà de ce que la plupart des Membres actuels de l'OMC ont été obligés de contracter. Cependant, la Croatie a essayé de parvenir à un moyen terme qui tienne compte des préoccupations commerciales et culturelles, mais aucune solution acceptable pour ses partenaires dans les négociations n'a pu être trouvée jusqu'à présent.

La Croatie et plusieurs autres pays européens candidats à l'accession se trouvent ainsi en situation d'otages. Après de nombreuses séries de négociations bilatérales et multilatérales formelles et informelles dans le cadre du processus d'accession de la Croatie, cette situation pénible nous amène à tirer au moins trois conclusions:

- Afin d'éviter les obstacles et retards éventuels dans les processus d'accession, les Membres de l'OMC devraient s'abstenir d'exiger des pays accédants qu'ils prennent des engagements et accordent des concessions qui ne sont ni fondés sur les Accords de l'OMC existants et les autres principes adoptés par l'ensemble des Membres de l'OMC et applicables à ces derniers, ni obligatoires en vertu de ces accords et de ces principes.
- Pour qu'un cadre d'accession équitable soit établi, il ne devrait y avoir aucune discrimination en ce qui concerne la portée des engagements et des concessions exigés des pays accédants, quels que soient leur taille, leur poids économique, leur situation géographique ou leur orientation politique, en fonction d'autres critères spécifiques. Cependant, la situation et les besoins des pays les moins avancés devraient être pris dûment en compte.
- Les Membres de l'OMC devraient élaborer et accepter des règles, des procédures et des mécanismes appropriés pour empêcher les retards injustifiés dans les processus d'accession.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons que regretter que la gravité des problèmes d'accession n'ait pas été reconnue par les Membres de l'OMC. Ceux-ci n'ont pas examiné de manière globale et valable comment régler précisément et, par conséquent, accélérer les processus d'accession dans des documents à adopter par la troisième Conférence ministérielle. Les déclarations de soutien politique sont très importantes mais elles n'ont aucun effet si elles ne sont pas traduites en actes concrets.

La situation actuelle signifie-t-elle que les Membres de l'OMC ont décidé de ne pas chercher à atteindre l'objectif de donner un caractère véritablement universel au domaine d'activité et à la composition de l'OMC? Cela signifie-t-il qu'ils ont négligé l'importance de trouver des modalités pour la participation effective des pays en transition et des pays en développement, y compris les moins avancés d'entre eux au système commercial multilatéral? Cela signifie-t-il qu'ils peuvent tolérer qu'aucun autre pays européen ne devienne Membre de l'OMC à cause de la question conflictuelle et non réglée des services audiovisuels, qui dépassent le cadre des obligations de l'OMC? La Croatie aimerait croire que la seule réponse à ces questions est NON.

Nous continuons à espérer que les Membres de l'OMC reconnaîtront que le blocage des nouvelles accessions, qui n'est fondé sur aucune règle ni sur aucun principe convenu de l'OMC,

compromet gravement la crédibilité de l'Organisation. C'est pourquoi la Croatie appelle tous les Membres de l'OMC à reconsidérer les conclusions et les leçons tirées des processus d'accession. Je suis convaincu qu'une attention accrue accordée aux accessions donnera lieu à une action appropriée, même au cours de la présente Conférence ministérielle. Le but de cette action devrait être de tenir compte des préoccupations et de résister aux tentatives qui visent à abuser des processus d'accession en les associant à certains problèmes non résolus de l'OMC concernant le prochain cycle de négociations commerciales multilatérales qui doit être lancé à Seattle. La Croatie est fermement convaincue que seule une telle action pourrait rapprocher sensiblement l'OMC de son objectif qui consiste à devenir une organisation commerciale universelle et globale.
